

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUPCOURT
SÉANCE DU 26 JUIN 2020 À 20 HEURES 30**

Election d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Nicolas LIEGEY pour remplir cette fonction.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 mai 2020 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2020.

Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les indemnités suivantes aux élus :

- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au Maire : 20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au 1^{er} adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au 2^{ème} adjoint : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au 3^{ème} adjoint : 4,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Les indemnités des Adjointes seront versées à compter de leur élections soit le 23 mai 2020

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-10 du 29 mai 2020

Mise en place de la Commission d'Appel d'Offres :

Rappel de l'article 22 du Code des Marchés Publics fixant la composition de cette commission :

- Le maire ou son représentant : président
- Trois membres du conseil Municipal élus en son sein

❖ Le président : Patrice LEGAY

❖ Les titulaires : Jean-François STEMETZ, Alexandre BERNARD, Philippe DUFOUR

❖ Les suppléants : Francis DARTOIS, Jean MOTSCH, Robert RAGOT

Les membres de commission d'appel d'offres composeront également la commission MAPA

Approbation des Comptes de Gestion 2019 de la Trésorerie : Budgets de la Commune et du CCAS :

Après en avoir délibéré et l'unanimité le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion du Budget Communal et du Budget du CCAS pour l'année 2019 transmis par Monsieur le Comptable Public.

Approbation des Comptes Administratifs 2019 : Budgets de la Commune et du CCAS :

Budget Communal

• **Fonctionnement :**

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 184 952,46 €	Total recettes réalisées : 266 544,31 €
Excédent global de fonctionnement 2019 : + 81 591,85 €	
Part affectée à l'investissement 2019 : -90 806,70 €	
	Résultat de clôture 2018 : 197 234,76 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 188 019,91 €

• **Investissement :**

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 18 275,95 €	Total recettes réalisées : 134 739,49 €
Excédent global d'investissement 2019 : + 116 463,54 €	
	Résultat de clôture 2018 : - 90 806,70 €

Résultat de clôture 2019 : + 25 656,84 €

Résultat global de l'exercice 2019 : 213 676,75 €

Vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Communal.

b) Budget CCAS

Exploitation

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 1 702,00 €	Total recettes réalisées : 3 5000,00 €
Excédent global d'exploitation 2019 : 1 798,00 €	
	Résultat de clôture 2018 : 3 286,06 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 5 084,06 €

Vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 du Budget du CCAS.

Affectation du résultat : Budgets de la Commune et du CCAS :

• **Budget Communal :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LEGAY statuant sur l'affectation de résultat 2019 décide de l'affecter comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 188 019,91 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent + 25 656,84 €

• **Budget CCAS :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LEGAY, statuant sur l'affectation de résultat 2018 décide de l'affecter comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 5 084,06 €

Vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat pour le Budget Communal, ainsi que pour le Budget du CCAS telles que décrites ci-dessus.

Désignation du représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Gestion Locale :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Patrice LEGAY comme représentant à l'Assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Monsieur Pascal JANDIN.

Rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019.

Le secrétaire de séance

Nicolas LIEGEY

Le Maire

Patrice LEGAY